

RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, qui sont connus sous le nom d'**Eléments** et dont la communication est requise par l'annexe XXII du Règlement CE/809/2004, tel que modifié. Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A – E (A.1 – E.7).

Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'Emetteur. Comme certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des écarts dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de titres et d'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au titre de cet Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans Objet ».

[Si plusieurs Séries de Titres entendent être émises ou faire l'objet d'une offre simultanément, les éléments qui diffèrent pour ces Séries de Titres pourront être groupés en un tableau (le **Tableau des Caractéristiques Spécifiques**)¹.]

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au présent Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et dans les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres de l'Union Européenne, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base	<p>[Sans Objet Les Titres ne font pas l'objet d'une Offre au Public dans l'Espace Economique Européen.]</p> <p>[[L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la vente ou le placement de Titres dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre Non-exemptée) sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>- le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant de [Indiquer la date] jusqu'au [Indiquer la date] (la Période d'Offre) ;</p> <p>- le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée est [un consentement individuel (un Consentement Individuel) à l'égard de [préciser le nom et l'adresse] ([chacun un] [l'] Offreur Autorisé Initial) et si l'Emetteur désigne des intermédiaires financiers complémentaires après le [insérer la date des Conditions Définitives</p>

¹ Supprimer dans un résumé spécifique à l'Emission

		<p><i>applicables</i>] et publie les détails sur eux sur son site internet, chaque intermédiaire financier dont les détails sont ainsi publiés (chacun un Offreur Autorisé Complémentaire;) [et] [un consentement général (un Consentement Général) à l'égard de tout intermédiaire financier qui publie sur son site internet le fait qu'il procède à l'Offre Non-exemptée de Titres sur la base du Consentement Général donné par l'Emetteur et par toute publication, tout intermédiaire financier (chacun un Offreur Autorisé Général) s'engage à respecter les obligations suivantes :</p> <p>(a) il agit en conformité avec, toutes les lois, règles, réglementations et recommandations (y compris de tout organe de régulation), applicables à l'Offre Non-exemptée des Titres dans la Juridiction de l'Offre au Public, notamment celles transposant la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive 2004/39/CE) telle que modifiée (ci-après les Règles) et veille (i) au caractère adéquat de tout conseil en investissement dans les Titres par toute personne, (ii) à ce que toutes les informations données aux investisseurs potentiels y compris celles concernant tous les frais (et toutes les commissions ou avantages de toute nature) reçus ou payés par cet Offreur Autorisé Général au titre de l'offre des Titres ont été intégralement et clairement communiquées avant leur investissement dans les Titres ;</p> <p>(b) il respecte les restrictions de souscription, de vente et de transfert concernées relatives à la Juridiction de l'Offre au Public comme s'il agissait en tant qu'Agent Placeur dans la Juridiction de l'Offre au Public ;</p> <p>(c) il s'assure que l'existence de tout frais (et de toutes autres commissions ou avantages de toute nature que ce soit) ou remboursement reçu ou payé par lui en lien avec l'offre ou la vente des Titres ne viole les Règles soit pleinement et clairement communiquée aux investisseurs ou aux investisseurs potentiels avant leur investissement dans les Titres et, dans la mesure où cela serait requis par les Règles, fournit davantage d'informations à leur sujet ;</p> <p>(d) il respecte les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client (y compris, sans limitation, en prenant les mesures appropriées, dans le respect de ces Règles, pour établir et documenter l'identité de chaque investisseur potentiel avant que l'investisseur n'investisse au préalable dans les Titres), et il ne permettra aucune demande de souscription dans les Titres dans des circonstances telles qu'il a un quelconque soupçon quant à la source des sommes objet de la demande de souscription ; il conserve les données d'identification des investisseurs au minimum pendant la période requise par les Règles applicables et s'engage, s'il lui est demandé, à mettre ces données d'identification à la disposition de l'Emetteur concerné et/ou de l'Agent Placeur ou à les mettre directement à la disposition des autorités compétentes dont l'Emetteur concerné et/ou l'Agent Placeur dépend(ent) afin de permettre à l'Emetteur concerné et/ou à l'Agent Placeur de respecter les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client applicables à l'Emetteur et/ou aux Agents Placeurs concernés ;</p> <p>(e) il coopère avec l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné en fournissant les informations pertinentes (y compris, sans limitation, les documents et</p>
--	--	---

		<p>enregistrements conservés en application du paragraphe (d) ci-dessus) et en fournissant toute assistance supplémentaire raisonnablement demandée, par écrit, dans chaque cas par l'Émetteur ou par l'Agent Placeur concerné, dès que cela sera raisonnablement possible et, en tout état de cause, dans tout délai fixé par le régulateur ou par la procédure réglementaire en question. A cette fin, une information pertinente qui est disponible ou que l'intermédiaire financier concerné peut obtenir :</p> <p>(i) en relation avec toute demande ou enquête menée par tout régulateur au sujet des Titres, de l'Émetteur ou de l'Agent Placeur concerné ; et/ou</p> <p>(ii) en relation avec toutes réclamations reçues par l'Émetteur et/ou par l'Agent Placeur concerné au sujet de l'Émetteur et/ou de l'Agent Placeur concerné ou d'un autre Offreur Autorisé y compris, sans limitation, des réclamations telles que définies par les règles publiées par tout régulateur d'une juridiction compétente à tout moment ; et/ou</p> <p>(iii) que l'Émetteur ou que l'Agent Placeur concerné peut raisonnablement demander à tout moment au sujet des Titres et/ou pour permettre à l'Émetteur ou à l'Agent Placeur concerné de se conformer pleinement à ses propres exigences légales, fiscales et réglementaires.</p> <p>(f) il ne conduit pas, directement ou indirectement, l'Émetteur ou les Agents Placeurs concernés à enfreindre une Règle ou une obligation d'effectuer un dépôt, d'obtenir une autorisation ou un accord dans une quelconque juridiction ;</p> <p>[(g) il satisfait à <i>[indiquer toute autre condition indiquée dans la clause « Autres Conditions à consentir » dans les Conditions Définitives applicables]</i> ;]</p> <p>[(g)/(h)] il s'engage à indemniser l'Émetteur concerné, le Garant (le cas échéant) et l'Agent Placeur concerné, Société Générale et chacune de ses sociétés liées, contre tout dommage, perte, dépense, réclamation, demande ou préjudice et honoraires (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par l'une de ces entités du fait de ou en relation avec le non-respect par l'Offreur Autorisé Général (ou par l'un de ses sous-distributeurs) de l'une quelconque de ses obligations ci-dessus ;</p> <p>[(h)/(i)] il connaît, et dispose de politiques et procédures en place pour se conformer à toutes règles et règlements en matière d'anti-corruption, y compris à tous changements de ces derniers ;</p> <p>[(i)/(j)] (a) il, ainsi que toute personne sous son contrôle (y compris tout administrateur, directeur ou employé, chacun une personne contrôlée) et (b) au meilleur de sa connaissance, aucun de ses sous-distributeurs n'a commis directement ou indirectement d'actes de corruption, dans chaque cas à l'égard de, pour l'usage de ou au bénéfice d'aucune personne ou d'aucun gouvernement officiel (ce qui inclura toute personne officielle, employé ou représentant de, ou toute autre personne agissant dans le cadre de ses fonctions officielles pour ou au nom de tout</p>
--	--	---

		<p>gouvernement de toute juridiction, de toute organisation publique internationale, de tout parti politique, ou de tout organe quasi-gouvernemental) ;</p> <p>[(j)/(k)] il a en place des politiques, systèmes, procédures et contrôles adéquats, configurés pour l'empêcher lui-même, ses sous-distributeurs et toute personne contrôlée de commettre des actes de corruption et pour s'assurer que toute preuve ou suspicion d'actes de corruption fasse pleinement l'objet d'investigations, de rapport à la Société Générale ou à l'Emetteur concerné et fasse l'objet de mesures prises en conséquence ;</p> <p>[(k)/(l)] ni lui, ni aucun de ses agents, sous-distributeurs ou personnes contrôlées n'est inéligible ou traité par une quelconque autorité gouvernementale ou internationale comme inéligible aux fins d'entrer en relation contractuelle ou d'affaires ou de se faire attribuer un contrat ou une activité par cette autorité sur la base d'un acte de corruption réel ou allégué ;</p> <p>[(l)/(m)] il a conservé des enregistrements adéquats de ses activités, y compris des rapports financiers sous une forme et d'une manière appropriée pour une activité de sa dimension et compte-tenu de ses ressources ;</p> <p>[(m)/(n)] il s'engage à et garantit qu'il ne distribuera pas d'instruments financiers à, ou ne conclura d'accords s'agissant d'instruments financiers avec des personnes sanctionnées ;</p> <p>[(n)/(o)] il s'engage à informer rapidement Société Générale ou l'Emetteur concerné de (a) toute réclamation reçue en rapport avec ses activités ou les instruments financiers ; ou (b) tout événement l'affectant, y compris sans que cela soit limitatif : (i) une enquête réglementaire ou un audit le concernant ou concernant ses sociétés liées, ses associés ou ses agents ; ou (ii) une procédure légale initiée par une autorité réglementaire compétente contre lui ou contre ses sociétés liées, associés ou agents ; ou (iii) un jugement rendu ou une pénalité infligée contre lui ou ses sociétés liées, associés ou agents, qui dans chaque cas, peut raisonnablement impliquer un risque de réputation pour Société Générale ou pour l'Emetteur concerné ; et</p> <p>[(o)/(p)] il reconnaît que son engagement de respecter les obligations ci-dessus est soumis au [droit français] [droit anglais] et consent à ce que tout litige y afférent soit soumis [aux tribunaux de Paris, France.] [aux cours d'Angleterre.]</p> <p>[Tout Offreur Autorisé Général qui souhaite utiliser le Prospectus de Base pour une Offre Non-exemptée de Titres conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes est tenu, pendant la durée de la Période d'Offre concernée, d'indiquer sur son site internet qu'il utilise le Prospectus de Base pour une telle Offre Non-exemptée conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes.]</p> <p>- le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres Non-exemptées de Titres [en Belgique] [Danemark] [Espagne] [Finlande] [en France] [Hongrie] [Irlande] [Italie] [au Luxembourg] [Norvège] [Pays-Bas] [Pologne] [Portugal] [République Tchèque] [Royaume-Uni] [Slovaquie] [Suède]</p>
--	--	---

		[Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par [tout Offreur Autorisé Initial] [et] [tout Offreur Autorisé Additionnel] [et] [tout Offreur Autorisé Général] au moment où l'offre sera faite.]]
--	--	--

Section B – Emetteur [et Garant]		
B.1	Nom commercial et juridique de l'émetteur	<p>[Société Générale (ou l'Emetteur)]</p> <p>[SG Issuer (ou l'Emetteur)]</p> <p>[SG Option Europe (ou l'Emetteur)]</p>
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation	<p>[Si l'<i>Emetteur</i> est Société Générale :</p> <p>Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme. Législation au titre de laquelle l'Emetteur exerce ses activités : Loi française. Pays d'immatriculation : France.]</p> <p>[Si l'<i>Emetteur</i> est SG Issuer :</p> <p>Siège social : 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg. Forme juridique : société anonyme. Législation au titre de laquelle l'Emetteur exerce ses activités : Loi luxembourgeoise. Pays d'immatriculation : Luxembourg.]</p> <p>[Si l'<i>Emetteur</i> est SG Option Europe :</p> <p>Siège social : 17, cours Valmy, 92800 Puteaux, France. Forme juridique : société anonyme. Législation au titre de laquelle l'Emetteur exerce ses activités : Loi française. Pays d'immatriculation : France.]</p>
B.4b	Tendances connues ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	<p>[Si l'<i>Emetteur</i> est Société Générale : L'évolution de l'économie mondiale sera marquée, en 2017, par la lente amélioration des économies de l'OCDE et la poursuite de la transition du modèle économique chinois.</p> <p>En zone euro, le retour à une croissance économique soutenue a peiné à se concrétiser en 2016, retardant la résorption des déficits publics. La BCE devrait donc poursuivre sa politique monétaire accommodante au moins jusqu'à la fin de l'année 2017 et ainsi maintenir les taux d'intérêt de marché à des niveaux bas, dans un contexte où l'inflation devrait par ailleurs rester faible, bien que légèrement supérieure à celle constatée en 2016 dans la zone. Aux États-Unis, la Fed devrait poursuivre son resserrement monétaire entamé courant 2015, dont le rythme dépendra toutefois de la dynamique de croissance du pays, qui pourrait être renforcée par les premiers effets de la politique économique expansionniste de la nouvelle administration américaine.</p> <p>En dépit de cette divergence des politiques monétaires, on devrait constater tant en Europe qu'aux États-Unis une remontée graduelle des taux longs. Dans les pays émergents, la croissance 2016 a été globalement modérée et hétérogène selon les zones. Cette tendance devrait se prolonger en 2017, avec en particulier la poursuite de la réorientation du modèle de croissance chinois. Les pays producteurs de matières premières devraient cependant bénéficier d'une hausse modérée du prix des matières premières. Le cours du pétrole devrait en particulier être soutenu par l'accord de limitation de la production intervenu au sein de l'OPEP fin 2016.</p> <p>L'année 2017 devrait aussi être marquée par un contexte de forte incertitude</p>

		<p>géopolitique, dans le prolongement d'un certain nombre d'événements intervenus en 2016. D'importantes élections se dérouleront au sein de plusieurs pays majeurs de l'Union Européenne (aux Pays-Bas, en France et en Allemagne), tandis que débiteront les négociations relatives au «Brexit». Par ailleurs, plusieurs foyers d'instabilité ou de tensions pourraient affecter l'économie mondiale, que ce soit au Proche-Orient ou en mer de Chine, tout comme une possible dégradation des relations entre certaines des principales puissances mondiales (États-Unis, Russie et Chine).</p> <p>2017 devrait marquer par ailleurs la stabilisation du cadre réglementaire (réformes bâloises, normes IFRS, etc.), et l'achèvement pour la plupart des banques du cycle de renforcement de leurs fonds propres entamé avec la crise financière. Dans ce contexte, l'enjeu pour celles-ci restera toutefois de faire émerger un modèle de croissance pérenne et soutenable, ainsi que de préserver leur capacité à financer l'économie. L'addition des récentes contraintes réglementaires pèsera en effet sur la rentabilité de certaines activités bancaires et influencera donc le modèle de développement et la stratégie de certains acteurs du secteur.</p> <p>Enfin, les banques continueront de faire face à un certain nombre de mutations profondes, et en particulier à l'accélération des changements technologiques, qui les obligent à transformer en profondeur leurs modèles opérationnels et relationnels. Le Groupe travaille par ailleurs à un plan stratégique à moyen terme, qui sera communiqué dans les derniers mois de l'année 2017.]</p> <p><i>[Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe :</i> L'Emetteur entend continuer son activité en concordance avec son objet social durant l'année 2017.]</p>
B.5	Description du Groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe	<p>Le groupe Société Générale (le Groupe) offre une large gamme de prestations de conseils et de solutions financières adaptées aux particuliers, aux grandes entreprises et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe repose sur trois métiers complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque de détail en France ; • Banque de détail à l'international, Services Financiers et Assurance ; et • Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et de Patrimoine et Métier Titres. <p><i>[Si l'Emetteur est Société Générale :</i> L'Emetteur est la société mère du Groupe.]</p> <p><i>[Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe :</i> L'Emetteur est une filiale du Groupe et n'a pas de filiale.]</p>
B.9	Estimation ou prévisions de bénéfices de l'Emetteur	<p>Sans Objet. L'Emetteur ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.</p>
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit	<p>Sans Objet. Il n'y a pas de réserve dans le rapport d'audit.</p>

B.12 Informations financières historiques clés de l'émetteur

[Si l'Emetteur est Société Générale :

	Premier trimestre 31.03.2017 (non audités)	Fin 2016 (audités)	Premier trimestre 31.03.2016 (non audités)	Fin 2015 (audités sauf mention contraire*)
Résultats (en millions d'euros)				
Produit net bancaire	6 474	25 298	6 175	25 639
Résultat d'exploitation	1 203	6 390	1 367	5 681
Résultat net	889	4 338	1 022	4 395
Résultat net part du Groupe	747	3 874	924	4 001
Banque de détail en France	319	1 486	328	1 441*
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	433	1 631	300	1 111*
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	383	1 803	454	1 850*
Hors pôles	(388)	(1 046)	(158)	(401)*
Coût net du risque	(627)	(2 091)	(524)	(3 065)
Activité (en milliards d'euros)				
Total Actif/Passif	1 401,2	1 382,2	1 367,9	1 334,4
Prêts et créances sur la clientèle	433,9	426,5	411,6	405,3
Dettes envers la clientèle	415,7	421,0	372,5	379,6
Capitaux propres (en milliards d'euros)				
Capitaux propres part du Groupe	62,2	62,0	59,0	59,0
Participations ne donnant pas le contrôle	3,8	3,8	3,7	3,6
Flux de trésorerie (en millions d'euros)				
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	N/A	18 442	N/A	21 492

(*)Montants retraités (non audités) par rapport aux états financiers publiés en 2015 suite à une modification du mode de détermination des capitaux propres normatifs des métiers.

		<p><i>[Si l'Émetteur est SG Issuer :</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>31 décembre 2015 (audités)</th> <th>31 décembre 2016 (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(en K€)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit d'exploitation</td> <td>102.968</td> <td>90.991</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>380</td> <td>525</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>380</td> <td>373</td> </tr> <tr> <td>Total bilan</td> <td>37.107.368</td> <td>53.309.975</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	(en K€)			Produit d'exploitation	102.968	90.991	Résultat net	380	525	Résultat d'exploitation	380	373	Total bilan	37.107.368	53.309.975			
	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)																					
(en K€)																							
Produit d'exploitation	102.968	90.991																					
Résultat net	380	525																					
Résultat d'exploitation	380	373																					
Total bilan	37.107.368	53.309.975																					
		<p><i>[Si l'Émetteur est SG Option Europe :</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>31 décembre 2015 (audités)</th> <th>31 décembre 2016 (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(en K€)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit bancaire net</td> <td>57.072</td> <td>24.834</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>9.888</td> <td>1.583</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>14.068</td> <td>(2.666)</td> </tr> <tr> <td>Total bilan</td> <td>38.105.461</td> <td>32.789.277</td> </tr> <tr> <td>Dividende par action</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)	(en K€)			Produit bancaire net	57.072	24.834	Résultat net	9.888	1.583	Résultat d'exploitation	14.068	(2.666)	Total bilan	38.105.461	32.789.277	Dividende par action	0	0
	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2016 (audités)																					
(en K€)																							
Produit bancaire net	57.072	24.834																					
Résultat net	9.888	1.583																					
Résultat d'exploitation	14.068	(2.666)																					
Total bilan	38.105.461	32.789.277																					
Dividende par action	0	0																					
	<p>Déclaration relative à la détérioration significative dans les perspectives de l'Émetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</p>	<p><i>[Si l'Émetteur est SG Issuer ou SG Option Europe :</i> Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Émetteur survenue après le 31 décembre 2016.]</p> <p><i>[Si l'Émetteur est Société Générale :</i> Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Émetteur survenue après le 31 décembre 2016.]</p>																					
	<p>Description des changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur survenus après la période couverte par les informations financières historiques</p>	<p><i>[Si l'Émetteur est SG Issuer ou SG Option Europe :</i> Sans Objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur survenus après le 31 décembre 2016.]</p> <p><i>[Si l'Émetteur est Société Générale :</i> Sans Objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur survenus après le 31 mars 2017.]</p>																					

B.13	Evénements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	Sans Objet. Il n'y a eu aucun événement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance de l'Emetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	<p>Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de l'Emetteur au sein du Groupe.</p> <p>[Société Générale est la société mère à la tête du Groupe. Cependant, Société Générale exploite ses propres activités et n'intervient pas simplement en tant que société holding vis-à-vis de ses filiales.]</p> <p>[SG Issuer est dépendante de Société Générale Bank & Trust au sein du Groupe.]</p> <p>[SG Option Europe est dépendante de Société Générale au sein du Groupe.]</p>
B.15	Description des principales activités de l'Emetteur	<p>[Si l'Emetteur est Société Générale : Voir Elément B.5 ci-dessus]</p> <p>[L'activité principale de SG Issuer est de lever des liquidités par l'émission de bons d'option (<i>warrants</i>) ainsi que des titres de créance destinés à être placés auprès d'investisseurs institutionnels ou de la clientèle de détail par l'intermédiaire de distributeurs associés à Société Générale. Les liquidités obtenues par l'émission de ces titres de créance sont ensuite prêtées à Société Générale et aux autres membres du Groupe.]</p> <p>[La principale activité de SG Option Europe est l'intervention sur les marchés action et dérivés actions et indices sur les marchés réglementés en France et au Royaume-Uni dans le but de couvrir les produits vendus par Société Générale à ses clients. SG Option Europe est agréée pour intervenir sur l'ensemble des services d'investissement en tant que prestataire de service d'investissement depuis le 1 janvier 2001. SG Option Europe joue un rôle d'animateur de marché de titres et de bons d'option (<i>warrants</i>) émis par Société Générale et émet des obligations destinées à être placées auprès de la clientèle institutionnelle de Société Générale ou de la clientèle de détail via les distributeurs avec lesquels s'associe Société Générale. Le financement levé via l'émission de ces titres de créance est ensuite prêté à Société Générale et aux autres membres du Groupe.]</p>
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui, description de la nature de ce contrôle	<p>[Sans Objet. A sa connaissance, Société Générale ne fait l'objet d'aucun contrôle direct ou indirect (au sens du droit français) par une autre entité.]</p> <p>[SG Issuer est une filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A. qui est elle-même une filiale à 100% de Société Générale et est consolidée par intégration globale.]</p> <p>[SG Option Europe est une filiale détenue à 99,99% par Genefinance, elle-même une filiale à 100% de Société Générale et est consolidée par intégration globale.]</p>

[Supprimer l'Elément B.17 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]		
[B.17]	Notation de l'Emetteur ou de ses Titres	<p>[Société Générale est notée A (high) par DBRS, A par Fitch Ratings, A2 par Moody's Investors Services, A par Rating and Investment Information et A par Standard and Poor's.]</p> <p>[Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe : Sans Objet. L'Emetteur n'est pas noté.]</p> <p>[Sans Objet] Les Titres à émettre [ont] [n'ont pas] été notés [Indiquer la (les) notation(s) des Titres à émettre] [par [Indiquer la ou les agences de notation].]</p>
[Supprimer les Eléments B.18 et B.19 si Société Générale est l'Emetteur des Titres]		
[B.18]	Nature et objet de la Garantie	<p>Les Titres émis seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le Garant) en vertu de la Garantie en date du 27 juin 2017 (la Garantie).</p> <p>La Garantie constitue une obligation directe, inconditionnelle, non assortie de sûretés et générale du Garant, et vient au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et générales du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts.</p> <p>Toutes références faites à des sommes ou à des montants dus par l'Emetteur qui sont garantis par le Garant au titre de la Garantie seront des références faites à ces sommes et/ou à ces montants tels que directement réduits, et/ou en cas de conversion en actions, tels que réduits du montant de cette conversion, et/ou autrement modifiés à tout moment résultant de la mise en œuvre par une autorité compétente, en vertu de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, de son pouvoir de renflouement (<i>bail-in</i>).</p>
B.19	Informations sur le Garant comme s'il était l'Emetteur du même type de valeur mobilière qui fait l'objet de la Garantie	<p>Les informations relatives à Société Générale comme s'il était l'Emetteur du même type de Titres faisant l'objet de la Garantie sont respectivement décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15 [,] [et] B.19 / B.16 [et B.19 / B.17] ci-dessous :</p> <p>[Si Société Générale agit en qualité de Garant, insérer ici les Eléments relatifs aux informations se rapportant au Garant en reproduisant les Eléments B.1 à B.17]</p>

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et tout numéro d'identification des valeurs mobilières	<p>Les Titres sont des [titres d'emprunt] [instruments dérivés] (les Titres).</p> <p>Le Code ISIN est : [Insérer le code] [Le Code Commun est : [Insérer le code]]</p>
C.2	Devise de l'émission des	[Insérer la devise prévue]

	valeurs mobilières	[en ce qui concerne les Titres à Double Devise, insérer la devise de règlement]				
C.5	Description de toute restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Sans Objet. Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions, comprenant les restrictions applicables à l'offre et à la vente à, ou pour le compte de, ou au bénéfice, des Cessionnaires Autorisés.</p> <p>Un Cessionnaire Autorisé désigne toute personne qui (i) n'est pas une U.S. person telle que définie en vertu de la <i>Regulation S</i> [et l'<i>Internal Revenue Code</i> de 1986] ; et (ii) n'est pas une personne qui entre dans une définition d'une U.S. person pour les besoins de la CEA ou d'un Règlement CFTC, d'une interprétation ou de règles proposées ou émises an application de la CEA.</p>				
C.8	Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable	<p>Droits attachés aux Titres :</p> <p>Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, les Titres donneront droit à chaque titulaire de Titres (un Titulaire de Titres) le droit de recevoir un potentiel retour sur investissement sur les Titres [[<i>Si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V s'applique</i> : un montant de remboursement au pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.9)] [un montant de remboursement supérieur à la valeur nominale indiquée et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.9)] [<i>Si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII s'applique</i> : un montant de remboursement à échéance qui pourra être inférieur, égal ou supérieur au montant initialement investi (voir l'Elément C.18).] [un montant de remboursement fixe qui est différent du pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.18).] [un montant de remboursement au pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.18)].</p> <p>[<i>Si l'Emetteur est SG Issuer et les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés</i> : En complément de la Garantie octroyée par le Garant, les paiements dus en vertu des Titres seront garantis par une sûreté réelle répondant aux [Critères d'Eligibilité] [et] [Règles du Pool d'Actifs Gagés] suivant[e]s :</p> <table border="1" data-bbox="507 1355 1377 1496"> <tr> <td>[Critères d'Eligibilité :</td> <td>[Insérer une brève description des critères d'éligibilité]</td> </tr> <tr> <td>[Règles du Pool d'Actifs Gagés :</td> <td>[Insérer une brève description des Règles du Pool d'Actifs Gagés]</td> </tr> </table> <p>Un Titulaire de Titres sera en droit d'exiger le paiement immédiat de toute somme due en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de manquement par l'Emetteur de payer ou de remplir ses autres obligations en vertu des Titres [<i>Si les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés</i> : y compris, ses obligations au titre des sûretés garantissant les Titres concernés] - [<i>Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe</i> : de manquement par le Garant de remplir ses obligations au titre de la Garantie ou si la Garantie du Garant cesse d'être valable ;] [ou] - en cas de procédure collective ouverte à l'encontre de l'Emetteur [.,] [;] - [<i>Si les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés</i> : si l'agent de contrôle des actifs gagés au titre des Titres délivre une notification de défaut s'agissant du pool d'actifs gagés affecté en garantie des Titres ; ou - en cas de survenance d'un événement du type décrit ci-dessus s'agissant de toute autre émission de Titres garantie par le même pool d'actifs gagés que 	[Critères d'Eligibilité :	[Insérer une brève description des critères d'éligibilité]	[Règles du Pool d'Actifs Gagés :	[Insérer une brève description des Règles du Pool d'Actifs Gagés]
[Critères d'Eligibilité :	[Insérer une brève description des critères d'éligibilité]					
[Règles du Pool d'Actifs Gagés :	[Insérer une brève description des Règles du Pool d'Actifs Gagés]					

		<p>celui affecté en garantie des Titres,] le Titulaire de tout Titre pourra provoquer immédiatement l'annulation des Titres et que [le paiement d'un montant de remboursement anticipé] [la livraison des actifs (sous réserve du paiement de certains montants)] devienne exigible pour le Titulaire de Titres.]</p> <p>[Le Titulaire de Titres pourra exercer son droit à remboursement à sa discrétion.]</p> <p>L'accord des Titulaires de Titres devra être obtenu pour procéder aux modifications des termes et conditions des Titres [<i>Si les Titres sont de droit français</i> : dans le cadre d'une assemblée d'obligataires ; les Titulaires de Titres seront regroupés en une masse représentée par un représentant de la masse.] [<i>Si les Titres sont de droit anglais</i> : conformément aux dispositions du contrat d'agent fiscal, rendu disponible aux Titulaires de Titres sur simple demande auprès de l'Emetteur.]</p> <p>Renonciation aux droits de compensation</p> <p>Les Titulaires de Titres renoncent à tout droit de compensation et de rétention en relation avec les Titres, dans la mesure autorisée par la loi.</p> <p>Droit applicable :</p> <p>Les Titres et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi [anglaise] [française].</p> <p>[- <i>Si les Titres sont des Titres de droit anglais</i> : L'Emetteur accepte la compétence des tribunaux d'Angleterre pour connaître de tout litige à l'encontre de l'Emetteur mais accepte que les Titulaires de Titres puissent porter leur action devant tout autre tribunal compétent.]</p> <p>[- <i>Si les Titres sont des Titres de droit français</i> : Tout litige opposant les Titulaires de Titres à l'Emetteur devra être exclusivement porté devant les tribunaux compétents de Paris, France.]</p> <p>Rang :</p> <p>Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, [non assorties de sûretés] [assorties de sûretés, à recours limité] et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au moins au même rang (<i>pari passu</i>) que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, [non assorties de sûretés] [assorties de sûretés, à recours limité] et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Restrictions des droits attachés aux Titres :</p> <p>[- l'Emetteur pourra rembourser les Titres par anticipation sur la base de [la valeur de marché] [la valeur nominale indiquée] de ces Titres ou [pour raisons [fiscales] [ou] [réglementaires]] [en cas de force majeure] [ou] [en cas de survenance d'événements extraordinaires affectant le ou les instruments sous-jacents] [ou] [en cas de survenance de cas de perturbations supplémentaires].</p> <p>[- l'Emetteur pourra rembourser les Titres par anticipation sur la base de la [valeur de marché] [valeur nominale] de ces Titres ou en cas de survenance d'un cas de perturbation de sûretés.]</p> <p>[- l'Emetteur pourra rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres si le rapport entre le nombre de Titres en circulation et le nombre de Titres émis initialement est inférieur à [<i>Indiquer le pourcentage</i>].]</p>
--	--	---

	<p>- Lors de cas d'ajustements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra ajuster les termes financiers des Titres, et, lors de la survenance d'événements extraordinaires affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents [ou en cas de survenance de cas de perturbation supplémentaire(s)], l'Emetteur pourra [remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s)] [ou] déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres.</p> <p>- [L'Emetteur pourra monétiser tout ou partie des montants dus jusqu'à la date d'échéance des Titres [pour des raisons [fiscales] [ou] [réglementaires] [ou] [en cas de survenance d'événement(s) extraordinaire(s) affectant le sous-jacent], [ou] [en cas de survenance de cas de perturbation supplémentaire(s)]] [et offrir aux Titulaires de Titres le choix d'obtenir le remboursement anticipé de leurs Titres, sur la base de la valeur de marché de ces Titres]].</p> <p>- les droits au paiement du principal et intérêts seront prescrits dans un délai de [dix] [<i>Indiquer un autre délai</i>] ans (dans le cas du principal) et de [cinq] [<i>Indiquer un autre délai</i>] ans (dans le cas des intérêts) à compter de la date à laquelle le paiement de ces montants est devenu exigible pour la première fois et est resté impayé.</p> <p>[<i>- Si les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés : en cas de défaut de paiement en vertu des Titres Assortis de Sûretés émis par SG Issuer ou le Garant, le recours des Titulaires de Titres, s'agissant du contrat de gage, contre [en cas de Titres de Droit Anglais : le trustee des sûretés (security trustee)] [en cas de Titres de Droit Français : l'agent des sûretés] sera limité aux actifs gagés au profit de la Série de Titres , qui ensemble forment le pool d'actifs gagés [, qui est un pool d'actifs gagés à séries multiples et pourra donc être partagé par plusieurs séries de Titres assortis de sûretés.]</i></p> <p>Toutefois, les Titulaires de Titres continueront de pouvoir exercer un recours contre le Garant pour tous les montants impayés en vertu des Titres Assortis de Sûretés.]</p> <p>[<i>Si les Titres sont émis par SG Option Europe ou SG Issuer :</i></p> <p>- En cas de défaut de paiement de l'Emetteur, les Titulaires de Titres n'auront pas la possibilité de diligenter des procédures, judiciaires ou autres, ou de faire une réclamation contre l'Emetteur. Toutefois, les Titulaires de Titres continueront de pouvoir exercer un recours contre le Garant pour tout montant impayé.]</p> <p>Fiscalité :</p> <p>Tout paiement effectué en vertu des Titres, Reçus et Coupons ou en vertu de la Garantie sera effectué sans prélèvement ni retenue à la source au titre d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale, présent ou futur, de quelque nature que ce soit, imposé, levé, collecté ou retenu par ou pour le compte d'une Juridiction Fiscale, [sauf si le prélèvement ou la retenue est requis par la loi].</p> <p>[Si un quelconque montant devait faire l'objet de retenue à la source ou de prélèvement, par ou pour le compte d'une Juridiction Fiscale, l'Emetteur concerné, ou le cas échéant, le Garant devra (sauf dans certaines circonstances), dans toute la mesure permise par la loi, payer ce montant additionnel, en tant que de besoin, de telle sorte que le Titulaire de Titres, le Titulaire de Reçus ou le Titulaire de Coupons, après cette retenue ou ce prélèvement, perçoive l'intégralité du montant alors dû et exigible.]</p>
--	---

		<p>Nonobstant les dispositions ci-dessus, en aucun cas, ni l'Emetteur ni le Garant le cas échéant, ne sera tenu de payer des montants supplémentaires au titre des Titres, Reçus ou Coupons pour, ou à cause d'une quelconque retenue ou déduction (i) exigée en vertu d'un accord décrit à la Section 1471(b) de l'<i>US Internal Revenue Code</i> de 1986 (le Code) ou qui est autrement imposé en vertu des Sections 1471 à 1474 du Code, de toutes réglementations ou conventions prises pour leur application, de toute interprétation officielle qui en est faite, ou de toute loi transposant un accord intergouvernemental (ii) imposée en vertu de la Section 871(m) du Code.</p> <p>Juridiction Fiscale signifie [<i>en cas des paiements par SG Issuer</i> : Luxembourg ou toute subdivision politique ou toute autorité titulaire d'un pouvoir en matière fiscale] [<i>en cas des paiements par Société Générale ou SG Option Europe</i> : France ou toute subdivision politique ou toute autorité titulaire d'un pouvoir en matière fiscale].</p>
--	--	--

[Supprimer l'Elément C.9 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]

[C.9]	Procédure pour l'exercice des droits : Intérêts, remboursement, rendement et représentation des Titulaires de Titres	<p>[Voir l'Elément C.8 ci-dessus.]</p> <p>La date d'émission des Titres est [<i>indiquer la date d'émission</i>] (la Date d'Emission) et chaque Titre aura une [valeur nominale indiquée] [un montant de calcul] de : [<i>Indiquer le montant</i>] [la Valeur Nominale][le Montant de Calcul].</p> <p>Intérêts :</p> <p>La date de début de période d'intérêts est : [la Date d'Emission] [<i>indiquer la date</i>] (la Date de Début de Période d'Intérêts).</p> <p>[<i>En cas de Titres Zéro Coupon</i> : Sans Objet. Les Titres ne portent pas intérêt]</p> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>[en cas de Titres à Taux Fixe :</i></td> </tr> <tr> <td style="width: 60%;">Taux d'Intérêt :</td> <td>[<i>Insérer le taux d'intérêt</i>]</td> </tr> <tr> <td>Période(s) Spécifiée(s)/Date(s) de Paiement des Intérêts :</td> <td>[<i>Insérer la (les) date(s) de paiement des intérêts</i>]</td> </tr> <tr> <td>Montant du Coupon Fixe :</td> <td> <p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : [<i>Insérer le montant du coupon fixe</i>]</p> <p>[<i>En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement</p> </td> </tr> </table>	<i>[en cas de Titres à Taux Fixe :</i>		Taux d'Intérêt :	[<i>Insérer le taux d'intérêt</i>]	Période(s) Spécifiée(s)/Date(s) de Paiement des Intérêts :	[<i>Insérer la (les) date(s) de paiement des intérêts</i>]	Montant du Coupon Fixe :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : [<i>Insérer le montant du coupon fixe</i>]</p> <p>[<i>En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement</p>
<i>[en cas de Titres à Taux Fixe :</i>										
Taux d'Intérêt :	[<i>Insérer le taux d'intérêt</i>]									
Période(s) Spécifiée(s)/Date(s) de Paiement des Intérêts :	[<i>Insérer la (les) date(s) de paiement des intérêts</i>]									
Montant du Coupon Fixe :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : [<i>Insérer le montant du coupon fixe</i>]</p> <p>[<i>En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement</p>									

			des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]
		[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente]</i>
		<i>[en cas de Titres à Taux Variable :</i>	
		Montant du Coupon Variable :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer le montant du coupon variable]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Événement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Événement sur Obligation, si pertinent : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.] [d'un événement sur Obligation.]</i></p>
		[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente]</i>
		Période(s) Spécifiées(s)/Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[Insérer la(les) date(s) de paiement des intérêts]</i>
		Taux de Référence :	<i>[Insérer le taux de référence concerné]</i>
		<i>[en cas de Titres Structurés :</i>	
		Montant d'Intérêts Structurés :	À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque

			<p>Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer la formule applicable correspondant au produit de référence précisé dans les Conditions Définitives applicables]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Événement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Événement sur Obligation, si pertinent : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.] [d'un événement sur Obligation.]</i></p>
		[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente]</i>
		Période(s) Spécifiée(s)/ Date(s) de Paiement des Intérêts [(i)] :	<i>[Insérer la (les) date(s) de paiement des intérêts]</i>
		Définitions relatives aux date(s) :	<i>[Insérer la/les date(s) relatives aux intérêts sur Titres Structurés]</i>
		Définitions relatives au Produit :	<i>[Insérer la/ les définition(s) applicable(s) au produit]</i>
		<p>[Sous-Jacent :</p> <p>[Le sous-jacent est : [action(s)] [indice(s)] [Indice SGI] [certificat(s) d'actions étrangères] [fonds indiciel coté (ETF)] [taux de référence] [taux de change] [marchandises] [indice de marchandises] [fonds] [inflation] [produit négocié en bourse (ETP)] [titres autre que de capital qui sont des [certificats] [des produits dérivés négociés de gré-à-gré] [contrat(s) [d'option] [à terme]] [action de préférence] [bons d'option] [contrat à terme] [portefeuille] [l'écart CDS]]</p> <p>Les informations relatives à l'instrument sous-jacent sont disponibles sur le(s) site(s) Internet ou sur la(es) page(s) écran suivant(e)(s) : <i>[insérer le nom du sous-jacent et du site internet ou de la page écran pertinent(e)]</i>.</p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Événement de Crédit : Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) de crédit sur l'(es) entité(s) de référence suivante(s) [appartenant à un indice] : [insérer le nom de l'(des) entité(s) de référence]].</i></p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Événement sur Obligation : Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation : [insérer le nom de l'obligation].]</i></p>	
		Remboursement :	
		Montant du Remboursement Final :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à

			la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :
			Valeur Nominale x 100% [<i>spécifier tout autre pourcentage supérieur à 100%</i>]
		[dans le cas d'Options de Substitution applicable :	[Montant de Coupon de Substitution : [●]] [Montant de Coupon Additionnel de Substitution : [●]] Valeur de Marché de Déclenchement : [●] [Montant de Remboursement Final de Substitution : [●]] Date de Modification Optionnelle : [●]
		Dispositions relatives aux Options de Substitution	
		Date d'Echéance :	[En cas de Titres à durée indéterminée (« open-ended notes ») :
			Les Titres sont à durée indéterminée et n'ont pas d'échéance.]
			[La date d'échéance des Titres sera <i>[Insérer la Date d'Echéance].</i>]
		<i>[Pour les Titres Partiellement Libérés :</i>	
		Dispositions relatives aux Titres Partiellement Libérés :	
		(i) Montant(s) de Libération Partielle :	[insérer le ou les montants de libération partielle]
		(ii) Date(s) de Libération Partielle	[insérer la ou les dates de libération partielle]
		<i>Pour les Titres à Remboursement Echelonné :</i>	
		Dispositions relatives aux Titres à Remboursement Echelonné :	
		(i) Montant(s) de Remboursement Echelonné :	[insérer le ou les montants de remboursement échelonné]
		(ii) Date(s) de Remboursement Echelonné :	[insérer la ou les dates de remboursement échelonné]
		<i>Pour les Titres à Double Devise :</i>	
		Dispositions relatives aux Titres à Double Devise :	
		(i) Devise de Règlement :	[●]
		(ii) Taux de Change des Deux Devises :	[indiquer le taux de change]

		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: center;">(iii) Méthode de calcul et du fixing du Taux de Change des Deux Devises</td> <td><i>[Prédéterminée] [Détermination par l'agent de calcul] [Détermination du Taux sur Page Ecran]</i></td> </tr> <tr> <td>[si Prédéterminée :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fixing Prédéterminé</td> <td><i>[indiquer le fixing]]</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2">[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran ou par l'Agent de Calcul :</td> </tr> <tr> <td>- Date d'Evaluation des Deux Devises :</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>- Heure d'Evaluation des Deux Devises :</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="2">[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran :</td> </tr> <tr> <td>- Page d'Ecran Concernée :</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Représentant des Titulaires de Titres : <i>[Si les Titres sont des Titres de droit français : [Indiquer le nom et l'adresse du Représentant des Titulaires de Titres]]</i></p> <p><i>[Si les Titres sont des Titres de droit anglais : Sans Objet. Les Titres étant des Titres de droit anglais, il n'y a pas de Représentant des Titulaires de Titres.]]</i></p>	(iii) Méthode de calcul et du fixing du Taux de Change des Deux Devises	<i>[Prédéterminée] [Détermination par l'agent de calcul] [Détermination du Taux sur Page Ecran]</i>	[si Prédéterminée :		Fixing Prédéterminé	<i>[indiquer le fixing]]</i>	[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran ou par l'Agent de Calcul :		- Date d'Evaluation des Deux Devises :	<input type="checkbox"/>	- Heure d'Evaluation des Deux Devises :	<input type="checkbox"/>	[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran :		- Page d'Ecran Concernée :	<input type="checkbox"/>
(iii) Méthode de calcul et du fixing du Taux de Change des Deux Devises	<i>[Prédéterminée] [Détermination par l'agent de calcul] [Détermination du Taux sur Page Ecran]</i>																	
[si Prédéterminée :																		
Fixing Prédéterminé	<i>[indiquer le fixing]]</i>																	
[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran ou par l'Agent de Calcul :																		
- Date d'Evaluation des Deux Devises :	<input type="checkbox"/>																	
- Heure d'Evaluation des Deux Devises :	<input type="checkbox"/>																	
[si Détermination du Taux sur Page d'Ecran :																		
- Page d'Ecran Concernée :	<input type="checkbox"/>																	
<p>[Supprimer l'Elément C.10 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique ou si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe XIII du Règlement s'applique]</p>																		
<p>[C.10</p>	<p>Paiement des intérêts liés à un (des) instrument(s) dérivé(s) : Explication claire et compréhensible pour aider les investisseurs à comprendre comment la valeur de leur investissement est affectée par la valeur du ou des instruments sous-jacents, particulièrement dans des circonstances où les risques sont les plus évidents</p>	<p>Voir également l'Elément C.9 ci-dessus.</p> <p>[Sans Objet. Le paiement des intérêts n'est pas lié à un instrument sous-jacent.]</p> <p>[La valeur des Titres et le montant de coupon à une date de paiement des intérêts considérée, dépendront de la performance du ou des instruments sous-jacents, à la date ou aux dates d'évaluation considérées.]</p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit : Le montant dû au titre d'intérêts sera déterminé par référence à la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) de crédit.]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation : Le montant dû au titre d'intérêt sera déterminé par référence à la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) sur Obligation.]</i></p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Certificats », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.1.1 à 3.1.4, insérer : La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents].]</i></p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « À Barrière », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.3.1 à 3.3.9, 3.3.28 ou 3.3.32, insérer :</i> La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs</p>																

		<p>instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le montant à payer est déterminé/les montants à payer sont déterminés en fonction du point de savoir si la condition suivante est ou non satisfaite, à savoir si la performance d'un [instrument sous-jacent] [du panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [supérieure] [inférieure] [ou égale] à une barrière de performance prédéfinie. La performance d'un [instrument sous-jacent] [du panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondérée] [et/ou,] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou,] [soumise à une valeur [plancher] [et/ou] plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Accumulator et à Cliquet », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.5.1 à 3.5.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], pour [lequel/lesquels] le(s) montant(s) versé(s) par le produit est(ont) déterminé(s) par l'accumulation ([additive] [ou] [multiplicative]) des performances d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] sur plusieurs périodes consécutives (les performances étant généralement restreintes au début de chaque période). [La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] peuvent être [pondéré(e)s] [et/ou,] [soumis(es) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)s] [et/ou,] [cristallisé(e)s] [et/ou,] [soumis(es) à un niveau [plancher] [et / ou] plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Multi Sous-Jacents », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.6.1 à 3.6.5, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de plusieurs instruments sous-jacents qui composent le panier d'instruments sous-jacents, pour lesquels le(s) montant(s) versé(s) par le produit est (ont) déterminé(s) en fonction de la performance individuelle de chaque instrument sous-jacent[, sachant que cette performance peut être [pondérée] [et/ou,] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou,] [soumise à un niveau [plancher] [et / ou] [plafond].]</p> <p>La composition du panier d'instruments sous-jacents peut être modifiée au fil du temps en fonction de la performance individuelle des instruments sous-jacents.</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Taux », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.9.1 à 3.9.3, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à un [ou plusieurs] taux de référence ou à un [ou plusieurs] indice[s] d'inflation].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles à Combinaison », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une</i></p>
--	--	---

		<p><i>référence allant de 3.11.1 à 3.11.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], où le(s) montant(s) versé(s) par le produit est (sont) déterminé(s) à partir d'une combinaison pondérée soumise à [un plancher][.] [un plafond] [un effet de levier], [additive] [ou] [multiplicative], de [, calls] [, puts] [, options digitales] [, montants fixes], et comme des combinaisons [additives] [ou] [multiplicatives], de [calls] [, options digitales] [et de montants fixes.]]</p>
<p>[Supprimer l'Elément C.11 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe XIII du Règlement s'applique]</p>		
[C.11]	<p>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, dans le but de les distribuer sur un marché réglementé ou sur d'autres marchés équivalents avec indication des marchés en question.</p>	<p>[Sans Objet. Les Titres ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation.] [Une demande sera faite pour que les Titres soient admis à la négociation sur [le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] [<i>Indiquer tout autre marché réglementé.</i>]]</p>
<p>[Supprimer les Eléments allant de C.15 à C.20 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V du Règlement s'applique ou si les Titres sont des titres de dette auxquels l'Annexe XIII du Règlement s'applique]</p>		
[C.15]	<p>Comment la valeur de l'investissement est affectée par la valeur de l'instrument sous-jacent</p>	<p>[Sans Objet. La valeur de l'investissement n'est pas affectée par la valeur d'un instrument sous-jacent.]</p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit ou des Titres Indexés sur Evénement sur Obligation : La valeur de l'investissement [n'] est [pas] affectée par la valeur d'un instrument sous-jacent [mais] [et] par la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) [de crédit] [sur obligation].]</i></p> <p>[La valeur des Titres [, la possibilité pour un Titulaire de Titres de recevoir un montant de coupon à une date de paiement des intérêts considérée] [, la possibilité pour un Titulaire de Titres de recevoir un montant de remboursement anticipé à une date de remboursement anticipé] et la possibilité pour un Titulaire de Titres de recevoir un montant de remboursement à la date d'échéance, dépendr[a][ont] de la performance du ou des instruments sous-jacents, à la date ou aux dates d'évaluation considérée(s).]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Certificats », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.1.1 à 3.1.4, insérer : La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus</i></p>

		<p>dans le panier d'instruments sous-jacents].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.2.1 à 3.2.6, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], pour [lequel/lesquels] le(s) montant(s) versé(s) par le produit est(sont) déterminé(s) sur la base [Si la Référence du Produit est 3.2.1 ou 3.2.2 ou 3.2.5 ou 3.2.6 : d'un montant qui dépend de la performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]] [Si la Référence du Produit est 3.2.3 ou 3.2.4 : d'un montant fixe prédéfini]. [La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] peut être [pondérée] [et/ou,] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou,] [soumise à une valeur [plancher] [et/ou] [plafond].]]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « À Barrière », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.3.1 à 3.3.32, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le montant à payer est déterminé/les montants à payer sont déterminés en fonction du point de savoir si la condition suivante est ou non satisfaite, à savoir si la performance d'un [instrument sous-jacent] [du panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [supérieure] [inférieure] [ou égale] à une barrière de performance prédéfinie. [La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] peut être [pondérée] [et/ou,] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou,] [soumise à une valeur [plancher] [et/ou] [plafond].]]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Accumulator et à Cliquet », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.5.1 à 3.5.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], pour [lequel/lesquels] le(s) montant(s) versé(s) par le produit est(sont) déterminé(s) par l'accumulation (à la fois additive ou multiplicative) des performances d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] sur plusieurs périodes consécutives (les performances étant généralement restreintes au début de chaque période). [Les performances d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] peuvent être</p>
--	--	--

		<p>[pondéré(e)s] [et/ou,] [soumis(es) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)s] [et/ou,] [cristallisé(e)s] [et/ou,] [soumis(es) à un niveau [plancher] [et / ou] [plafond].]]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Multi Sous-Jacents », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.6.1 à 3.6.5, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de plusieurs instruments sous-jacents qui composent le panier d'instruments sous-jacents, pour lesquels le(s) montant(s) versé(s) par le produit est (sont) déterminé(s) en fonction de la performance individuelle de chaque instrument sous-jacent, sachant que cette performance peut être [pondérée] [et/ou,] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou,] [soumise à un niveau [plancher] [et / ou] [plafond].]</p> <p>La composition du panier d'instruments sous-jacents peut être modifiée au fil du temps en fonction de la performance ou du niveau individuel(le) des instruments sous-jacents.</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Volatilité », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.7.1 à 3.7.11, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de la variance historique ou de la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Variance et volatilité mesurent la dispersion des rendements du ou des instruments sous-jacents. Le(s) montant versé(s) par le produit est(sont) déterminé(s) à partir (a) de la performance ou du niveau d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], et / ou (b) de la variance historique ou de la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] et / ou (c) de paramètres supplémentaires (le cas échéant). [La performance ou le niveau ou la variance historique ou la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] peut être [pondéré(e)] [et/ou,] [soumis(e) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)] [et/ou,] [cristallisé(e)] [et/ou,] [soumis(e) à un niveau [plancher] [et / ou] [plafond].]]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Stratégie Systématique », si les Conditions définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.8.1 à 3.8.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un panier dynamique constitué d'un composant risqué, d'un composant sûr, et lorsqu'un levier est utilisé, d'un composant levier. Le niveau du panier dynamique est déterminé par itération selon l'exposition au composant risqué, composant sûr et composant levier (le cas échéant) et à leur niveau respectif. L'exposition au composant risqué, au composant sûr et au composant levier (le cas échéant) est déterminée dans la formule du produit et à titre d'exemple peut être déterminée selon un mécanisme d'assurance de portefeuille à proportion constante ou un mécanisme de volatilité cible. Il est possible de [pondérer] [et/ou,] [multiplier par</p>
--	--	---

		<p>un levier] [et/ou,] [moyenner] [et/ou,] [cristalliser] [et/ou,] [soumettre à [un plancher] [et/ou] [un plafond]] le niveau du Panier Dynamique.]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Taux », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.9.1 à 3.9.3, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à un [ou plusieurs] taux de référence ou à un [ou plusieurs] indice(s) d'inflation.]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Indexés sur Evénement de Crédit ou sur Evénement sur Obligation », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est 3.10.3 insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de l'instrument sous-jacent. Le(s) montant(s) versé(s) est (sont) déterminé(s) sur la base d'une ou plusieurs conditions, l'une d'elles étant satisfaite si le niveau de l'instrument sous-jacent est [supérieur] [inférieur] [ou égal] à une barrière prédéfinie.]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles à Combinaison », si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est une référence allant de 3.11.1 à 3.11.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instruments sous-jacents contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], [[panier de] portefeuille[s] d'instruments sous-jacents mentionnés à l'Elément C.20 ci-dessous] où le(s) montant(s) versé(s) par le produit est (sont) déterminé(s) à partir d'une combinaison pondérée soumise à [un plancher] [,] [un plafond] [un effet de levier], [additive] [ou] [multiplicative], de [calls][, puts][, options digitales][, montants fixes], et comme des combinaisons, [additives] [ou] [multiplicatives], de [calls][, options digitales] [et de montants fixes].]]</p>
C.16	Date d'échéance et date finale de référence	<p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit :</i></p> <p>La date d'échéance des Titres sera [Insérer la Date d'Echéance Prévue] (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) de crédit ou d'événement(s) de crédit non réglé(s)) et la date finale de référence est la dernière date de survenance d'un événement de crédit (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) de crédit ou d'événement(s) de crédit non réglé(s)).]</p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement sur Obligation :</i></p> <p>La date d'échéance des Titres sera [Insérer la Date d'Echéance Prévue] (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation ou d'événement(s) sur obligation non réglé(s)) et la date finale de référence est la dernière date de survenance d'un événement sur obligation (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation ou d'événement(s) sur obligation non réglé(s)).]</p> <p><i>[En cas de Titres à échéance ouverte (« Open-ended Notes ») :</i></p>

		<p>Sans Objet. Les Titres sont à échéance ouverte (« <i>open-ended notes</i> »). Aucune date finale de référence n'est applicable aux Titres.]</p> <p>[La Date d'Echéance des Titres est <i>[Insérer la Date d'Echéance]</i>. Aucune date finale de référence n'est applicable aux Titres.]</p> <p>[La Date d'Echéance des Titres est <i>[Insérer la Date d'Echéance]</i>, et la date finale de référence sera la dernière date d'évaluation.]</p> <p>La date d'échéance des Titres peut être modifiée conformément aux modalités décrites à l'Elément C.8 ci-dessus et à l'Elément C.18 ci-dessous.]</p>										
C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	<p>[Paiement en numéraire] [et/ou] [Livraison physique] [<i>En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit</i> : [Paiement en numéraire] [ou] [livraison physique et/ou paiement en numéraire si la livraison de tout ou partie des actifs livrables est impossible ou illégale]]]</p>										
C.18	Modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p>[Sans Objet. Les Titres ne sont indexés sur aucun sous-jacent et le remboursement à l'échéance ou avant l'échéance est égal à un montant fixe inférieur à 100 pour cent de la Valeur Nominale.]</p> <p>[La date d'émission des Titres est <i>[indiquer la date d'émission]</i> (la Date d'Emission) et chaque Titre aura une [valeur nominale indiquée] [un montant de calcul] de : <i>[Indiquer le montant]</i> [la Valeur Nominale][le Montant de Calcul].</p> <p style="text-align: center;"><i>[Dans le cas d'intérêts fixes :</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Taux d'Intérêt :</td> <td><i>[Insérer le pourcentage concerné]</i></td> </tr> <tr> <td>Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts :</td> <td><i>[Insérer la ou les dates de paiement des intérêts]</i></td> </tr> <tr> <td>Montant de Coupon Fixe :</td> <td> <p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer le montant du coupon fixe]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]</p> </td> </tr> <tr> <td>[Fraction de Décompte des Jours :</td> <td><i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente].]</i></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>[Dans le cas d'intérêts variables :</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Montant de Coupon Variable :</td> <td> <p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer la</i></p> </td> </tr> </table>	Taux d'Intérêt :	<i>[Insérer le pourcentage concerné]</i>	Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[Insérer la ou les dates de paiement des intérêts]</i>	Montant de Coupon Fixe :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer le montant du coupon fixe]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]</p>	[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente].]</i>	Montant de Coupon Variable :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer la</i></p>
Taux d'Intérêt :	<i>[Insérer le pourcentage concerné]</i>											
Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[Insérer la ou les dates de paiement des intérêts]</i>											
Montant de Coupon Fixe :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer le montant du coupon fixe]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent</i> : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]</p>											
[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente].]</i>											
Montant de Coupon Variable :	<p>À moins que ce Titre n'ait été antérieurement remboursé lors de [chaque] [la] Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul de la manière suivante : <i>[Insérer la</i></p>											

			<p><i>formule pertinente]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]</i></p>
		[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente].]</i>
		Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[Insérer la ou les dates de paiement des intérêts]</i>
		Taux de Référence :	<i>[Insérer le taux de référence applicable]]</i>
		<i>[Dans le cas d'intérêts structurés :</i>	
		Montant d'Intérêts Structurés :	<p><i>[Insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit précisée dans les Conditions Définitives applicables]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit, ou de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation, si pertinent : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non [d'un événement de crédit.][d'un événement sur Obligation.]</i></p>
		[Fraction de Décompte des Jours :	<i>[insérer la fraction de décompte des jours pertinente]</i>
		Période(s) Spécifiée(s) / Date(s) de Paiement des Intérêts [(i)] :	<i>[Insérer la ou les dates de paiement des intérêts]</i>
		<i>[Dans le cas de remboursement anticipé automatique :</i>	
		Montant de Remboursement Anticipé Automatique [(i)] :	<p><i>[Insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit précisée dans les Conditions Définitives applicables]</i></p> <p><i>[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Bons d'Option : Montant de Calcul x (Exercice de la Valeur du Bon d'Option [(i)] / Valeur Initiale du Bon d'Option).</i></p> <p>Exercice de la Valeur du Bon d'Option [(i)] signifie la valeur du bon d'option à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique [(i)], telle que déterminée par l'Agent de Calcul.</p> <p>Valeur Initiale du Bon d'Option signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (0).]</p>
		Date(s) de Remboursement	<i>[Insérer la ou les dates de remboursement anticipé automatique]</i>

		Anticipé Automatique [(i)] :	
		Evénement de Remboursement Anticipé Automatique :	<i>[Insérer la définition applicable]</i>
		Montant de Remboursement Final :	<p>[Au pair] [Valeur Nominale multipliée par <i>[Insérer le pourcentage]</i>] <i>[Insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables]</i> <i>[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Actions de Préférence : Montant de Calcul x Valeur Finale de l'Action de Préférence / Valeur Initiale de l'Action de Préférence.</i></p> <p>Valeur Finale de l'Action de Préférence signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation (1).</p> <p>Valeur Initiale de l'Action de Préférence signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation (0).]</p> <p><i>[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Bons d'Option : Montant de Calcul x (Valeur Finale du Bon d'Option / Valeur Initiale du Bon d'Option).</i></p> <p>Valeur Finale du Bon d'Option signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (1).</p> <p>Valeur Initiale du Bon d'Option signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (0).]</p>
		<i>[Dans le cas de règlement physique :</i>	
		Les Titres pourront être remboursés aux Titulaires de Titres par un montant en numéraire et/ou par la livraison physique de l'actif ou des actifs livrable(s).]	
		<i>[Insérer ici toute date(s) applicable(s) correspondant à la Référence du Produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables :</i>	
		[Echéancier(s) relatif(s) au Produit :	<i>[Si applicable, insérer ici les dates relatives aux intérêts sur Titres Structurés (s'il y a lieu), au remboursement anticipé automatique (s'il y a lieu) et au montant de remboursement final correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables].]</i>
		<i>[Insérer ici toute définition(s) applicable(s) correspondant à la Référence du Produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables :</i>	
		[Définitions relatives au Produit :	<i>[Si applicable, insérer ici les définitions relatives aux intérêts sur Titres Structurés (s'il y a lieu), au remboursement anticipé automatique (s'il y a lieu) et au montant de remboursement final correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables].]</i>

<i>[Dans le cas de remboursement au gré de l'Emetteur, insérer ce qui suit :</i>	
Remboursement au gré de l'Emetteur :	
[Montant de Remboursement Optionnel :	<p>[Valeur de Marché] [Valeur Nominale x [Insérer le pourcentage]] [Insérer la formule correspondant au Montant de Remboursement Final calculé à la date d'évaluation liée à la Date de Remboursement Optionnel concernée] [Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur des Actions de Préférence : Montant de Calcul x (Valeur Optionnelle de l'Action de Préférence [(i)] / Valeur Initiale de l'Action de Préférence).</p> <p>Valeur Optionnelle de l'Action de Préférence [(i)] signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation du remboursement optionnel (1).</p> <p>Valeur Initiale de l'Action de Préférence signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation (0).]</p> <p>[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Bons d'Option : Montant de Calcul x (Valeur Optionnelle du Bon d'Option [(i)] / Valeur Initiale du Bon d'Option).</p> <p>Valeur Optionnelle du Bon d'Option [(i)] signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (1), telle que déterminée par l'Agent de Calcul.</p> <p>Valeur Initiale du Bon d'Option signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (0).]</p> <p>[La Valeur de Marché signifie un montant déterminé par l'Agent de Calcul. A la date prévue pour le remboursement des Titres, ce montant doit représenter la juste valeur de marché des Titres et doit avoir pour effet (tout en tenant compte de toute dépense occasionnée par le dénouement des contrats de couverture conclus en vertu des Titres) d'assurer aux Titulaires de Titres l'équivalent économique des obligations de l'Emetteur d'effectuer les paiements en vertu des Titres, lorsque ce paiement est devenu exigible après la date applicable de remboursement anticipé.]</p>
Date(s) de Remboursement Optionnel [(i)] :	[Insérer la(les) date(s) concernée(s)]
<i>[Dans le cas de remboursement au gré des Titulaires de Titres, insérer ce qui suit :</i>	
Remboursement au gré des Titulaires de Titres :	
Montant de Remboursement Optionnel :	[Valeur de Marché] [Valeur Nominale x [Insérer le pourcentage]] [Insérer la formule correspondant au Montant de Remboursement Final calculé à la date

			<p>d'évaluation liée à la Date de Remboursement Optionnel concernée]] [[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Actions de Préférence : Montant de Calcul x (Valeur Optionnelle de l'Action de Préférence [(i)]/ (Valeur Initiale de l'Action de Préférence).</p> <p>Valeur Optionnelle de l'Action de Préférence [(i)] signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation (1).</p> <p>Valeur Initiale de l'Action de Préférence signifie la valeur de l'action de préférence à la date d'évaluation (0).]</p> <p>[Si les Titres Structurés sont des Titres Indexés sur Bons d'Option : Montant de Calcul x (Valeur Optionnelle du Bon d'Option [(i)] / Valeur Initiale du Bon d'Option).</p> <p>Valeur Optionnelle du Bon d'Option [(i)] signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (1), telle que déterminée par l'Agent de Calcul.</p> <p>Valeur Initiale du Bon d'Option signifie la valeur du bon d'option à la date d'évaluation (0).]</p> <p>[La Valeur de Marché signifie un montant déterminé par l'Agent de Calcul. A la date prévue pour le remboursement des Titres ce montant doit représenter la juste valeur de marché des Titres et doit avoir pour effet (tout en tenant compte de toute dépense occasionnée par le dénouement des contrats de couverture conclus en vertu des Titres) d'assurer aux Titulaires de Titres l'équivalent économique des obligations de l'Emetteur d'effectuer les paiements en vertu des Titres, lorsque ce paiement est devenu exigible après la date applicable de remboursement anticipé.]</p>
		<p>Date(s) de Remboursement Optionnel [(i)] :</p>	<p>[Insérer la(les) date(s) concernée(s)]</p>
<p>[Pour les Titres Partiellement Libérés, insérer ce qui suit :</p>			<p>Dispositions applicables aux Titres Partiellement Libérés :</p>
		<p>(i) Montant(s) de Libération Partielle :</p>	<p>[insérer le ou les montants de libération partielle]</p>
		<p>(ii) Date(s) de Libération Partielle :</p>	<p>[insérer la ou les dates de libération partielle]</p>
<p>[Pour les Titres à Remboursement Echelonné, insérer ce qui suit :</p>			<p>Dispositions applicables aux Titres à Remboursement Echelonné :</p>
		<p>(i) Montant(s) de Remboursement</p>	<p>[insérer le ou les montants de remboursement échelonné]</p>

	Echelonné :	
	(ii) Date(s) de Remboursement Echelonné :	<i>[insérer la ou les dates de remboursement échelonné]</i>
	Dispositions applicables aux Titres à Double Devise :	
	(i) Devise de Règlement :	[●]
	(ii) Taux de Change des Deux Devises	<i>[indiquer le taux de change]</i>
	(iii) Méthode de calcul et du fixing du Taux de Change des Deux Devises :	[Prédéterminée] [Détermination par l'Agent de Calcul] [Détermination du Taux sur Page Ecran]
	[Si Prédéterminée :	
	Fixing Prédéterminé :	<i>[indiquer le fixing]</i>
	[Si Détermination du Taux sur Page d'Ecran ou par l'Agent de Calcul :	
	Date d'Evaluation des Deux Devises :	[●]
	Heure d'Evaluation des Deux Devises :	[●]
	[Si Détermination du Taux sur Page d'Ecran :	
	Page d'Ecran Concernée :	[●]
	<i>[Dans le cas d'Options de Substitution au gré de l'Emetteur, insérer ce qui suit :</i>	
	Dispositions relatives aux Options de Substitution :	
	[Montant de Coupon de Substitution :	[●]
	[Montant de Coupon Additionnel de Substitution :	[●]
	Valeur de Marché de Déclenchement :	[●]
	[Montant de Remboursement Final de Substitution :	[●]
	Date(s) de Modification Optionnelle :	[●]
	<i>[Dans le cas de Certificats italiens et si le Montant Additionnel est applicable :</i>	
	Montant(s)	<i>[Indiquer le ou les montants additionnels].</i>

		Additionnel(s) :	
		Date(s) de Paiement du ou des Montants Additionnels :	<i>[Indiquer la ou les dates de paiement du ou des montants additionnels.]</i>
C.19	Le prix de référence final du sous-jacent	<p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement de Crédit : [Sans Objet.] Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) de crédit.]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Evénement sur Obligation : Sans Objet. Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation.]</i></p> <p><i>[Sans Objet. Les Titres n'ont pas de sous-jacent, et le remboursement à l'échéance ou avant l'échéance est égal à un montant fixe inférieur à 100 pour cent de la Valeur Nominale.]</i></p> <p><i>[Voir Elément C. 18 ci-dessus.]</i></p> <p><i>[Prix de référence final du sous-jacent : la valeur de l'instrument/des instruments sous-jacents à la date ou aux dates d'évaluation concernées pour le remboursement, sous réserve de la survenance de certains événements et ajustements extraordinaires affectant cet ou ces instruments sous-jacents.]</i></p>	
C.20	Type de sous-jacent et où trouver les informations à son sujet	<p><i>[Le type de sous-jacent est : [action] [indice] [indice SGI] [certificat d'actions étrangères] [fonds indiciel coté (ETF)] [taux de change] [taux de référence] [marchandise] [indice de marchandises] [fonds] [indice d'inflation] [produit négocié en bourse (ETP)] [titre autre que de capital (qui sont des [certificats] [produits dérivés de gré-à-gré] [contrats [d'option] [à terme]] [contrat à terme] [portefeuille] [écart CDS])]</i></p> <p><i>Les informations relatives à l'instrument sous-jacent sont disponibles sur le(s) site(s) Internet ou sur la(es) page(s) écran suivant(e)(s) : [insérer le nom du sous-jacent et du site internet ou de la page écran pertinent(e)].</i></p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit : Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) de crédit sur l'(es) entité(s) de référence suivante(s) [appartenant à un indice] : [insérer le nom de l'(des) entité(s) de référence, le type de transaction, l'obligation de référence, le niveau de priorité, le prix de référence et/ou la pondération de l'entité de référence].]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement sur Obligation : Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation : [insérer le nom de l'obligation]].</i></p> <p><i>[En cas de Titres Indexés sur Portefeuille et si la clause « Portefeuille Dynamique » est applicable : des informations sur le sous-jacent (le « Portefeuille ») et la modification de ses composants (les « Composants du Portefeuille »), conformément aux critères d'éligibilité du portefeuille, sont disponibles sur le site internet suivant ; [indiquer le site internet, les critères d'éligibilité du portefeuille et le nom du conseiller en pondération].]</i></p> <p><i>[Sans Objet. Les Titres n'ont pas de sous-jacent, et le remboursement à maturité ou anticipé est égal à un montant fixe inférieur à 100% de la Valeur Nominale.]</i></p>	

Section D – Risques

D.2	Principaux risques propres à l'Emetteur [et au Garant]	<p>Un investissement dans les Titres implique certains risques qui doivent être pris en compte avant toute décision d'investissement.</p> <p>En particulier, le Groupe est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>les risques de crédit</u> : <p>Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie et des risques de concentration.</p> <p>Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.</p> <p>Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadéquates des pertes sur créance douteuses pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>les risques de marché</u> : <p>L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.</p> <p>Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.</p> <p>Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.</p> <p>Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite de tels marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.</p> <p>La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de <i>trading</i> et d'investissement du Groupe.</p> <p>La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.</p> <p>En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>les risques opérationnels</u> : <p>Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.</p> <p>Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une</p>
------------	---	---

		<p>violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.</p> <p>Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles se révélaient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.</p> <p>Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe ; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.</p> <p>S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les risques structurels de taux d'intérêt et de taux de change :</u> <p>La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de Banque et de Gestion d'Actifs du Groupe.</p> <p>Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les risques de liquidité :</u> <p>Le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lesquels peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté.</p> <p>Une liquidité réduite sur les marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les risques de non-conformité, les risques juridiques et les risques de réputation :</u> <p>Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.</p> <p>Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.</p> <p>Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.</p> <p>Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être amendées ou arrêtées et les mesures prises au niveau européen pourraient être confrontées à des risques de mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>les autres risques :</u> <p>Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.</p> <p><i>[Insérer si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe : Puisque l'Emetteur appartient au Groupe, ces facteurs de risque sont applicables à l'Emetteur.]</i></p>
--	--	---

[Supprimer l'Elément D.3 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement

s'applique]	
[D.3	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières</p> <p><i>[A insérer si les Titres sont des Titres sans date d'échéance prédéfinie et prévoyant un remboursement au gré de l'Emetteur : Dans le cas des Titres dépourvus de date d'échéance déterminée (« open-ended notes »), la durée des Titres dépend d'un remboursement optionnel au gré de l'Émetteur [ou du Titulaire de Titres, selon le cas]. La possibilité pour l'Émetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. De plus, eu égard à cette possibilité pour l'Émetteur de rembourser les Titres par anticipation, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. En cas d'absence d'un marché secondaire, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Titres. [En outre, cette possibilité de rembourser les Titres par anticipation pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance de l'instrument ou des instruments sous-jacents pendant toute la période initialement envisagée, qui aurait été reflétée dans le montant des intérêts.]]</i></p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement au gré de l'Emetteur : La possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. [En outre, cette possibilité de remboursement au gré de l'Emetteur pourrait empêcher les Titulaire de Titres de bénéficier de la performance future du ou des sous-jacents, postérieure au remboursement consécutif à l'exercice de cette option de remboursement, qui aurait été reflétée dans le montant des intérêts.]]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Fixe : Les investissements dans des Titres à taux fixe comportent des risques liés à la variation des taux de marché qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Variable : Les Titres à taux d'intérêt variable peuvent être des investissements volatils.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Variable inversé : Les Titres à taux variable inversé sont particulièrement volatils car une augmentation de leur taux de référence diminue non seulement le taux d'intérêt des Titres, mais également les taux d'intérêt principaux, ce qui affecte de façon négative la valeur de marché de ces Titres.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Zéro Coupon : Les prix auxquels les Titres zéro coupon se négocient sur le marché secondaire ont tendance à faire davantage l'objet de fluctuations dues aux changements généraux de taux d'intérêt que les prix des titres classiques productifs d'intérêts ayant des échéances comparables.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Intérêts Structurés : Les paiements au titre des intérêts, à maturité ou autre, effectués en vertu des Titres sont calculés par référence à certains sous-jacents. Le rendement des Titres est basé sur les variations, à la hausse comme à la baisse, de la valeur du sous-</i></p>

		<p>jacent. Les investisseurs potentiels doivent réaliser qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts.]</p> <p>[A insérer si les Titres sont des Titres à Double Devise : En cas de Titres à Double Devise, le montant payable en principal et/ou intérêts dépend de l'évolution d'un ou plusieurs taux de change ou est payable dans une ou plusieurs devises qui sont différentes de la devise dans laquelle ils sont libellés. Par conséquent, un investissement dans les Titres à Double Devise peut comporter des risques similaires à un investissement direct dans une devise étrangère et les investisseurs potentiels doivent prendre cet élément en considération.]</p> <p>[A insérer si les Titres sont des Titres Partiellement Libérés : Le prix d'émission est payable en plusieurs versements. Le défaut de paiement de toute fraction subséquente en vertu des Titres à libération fractionnée pourrait causer la perte par l'investisseur de tout ou partie de son investissement.]</p> <p>[A insérer si les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés émis par SG Issuer : En cas de Titres Assortis de Sûretés, il n'existe aucune garantie qu'à la suite de la réalisation du contrat de gage, le produit des actifs gagés disponible pour distribution (ou la valeur des actifs gagés à livrer disponible) sera suffisant pour régler tous les montants dus aux investisseurs. Si des montants restent dus et impayés à un investisseur, ce dernier n'aura plus aucun recours contre l'Emetteur mais conservera la possibilité d'agir à l'encontre du Garant pour les montants restants dus et impayés.]</p> <p>[Les modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux modalités des Titres. De plus, lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, les termes et conditions des Titres autorisent l'Emetteur à [remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s)], faire cesser l'exposition à l'instrument ou aux instruments sous-jacent(s) et appliquer un taux de référence aux produits ainsi obtenus jusqu'à la date d'échéance des Titres, [et donner aux Titulaires de Titres le choix d'obtenir le remboursement anticipé de leurs Titres sur la base de la valeur de marché de ces Titres], reporter la date d'échéance des Titres,[rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres][,] [ou] [déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture], [et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres].]</p> <p>[La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne, tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant.]</p> <p>[Les investisseurs potentiels dans des Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte que, en cas de défaut de paiement par l'Emetteur, les droits du Titulaire desdits Titres seront limités [(i)] aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie, et qu'ils n'auront pas le droit d'engager de procédures, judiciaires ou autres, ou autrement de déposer de demande à l'encontre de l'Emetteur [(ii)] et, s'agissant des Titres Assortis de Sûretés seulement, aux sommes obtenues suite à la réalisation du Contrat de Gage en question].]</p>
--	--	--

		<p>[La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.]</p> <p>[Société Générale agit en qualité d'Emetteur dans le cadre du Programme, de Garant des Titres émis par l'Emetteur, et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.]</p> <p>[Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie, d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée de l'autre par une des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.]</p> <p>[L'Emetteur [et le Garant] et l'une de [ses] [leurs] filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de [ses] [leurs] autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des instruments sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.]</p> <p>L'Emetteur [et le Garant] et l'une de [ses] [leurs] filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, telle qu'animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger.</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, l'Emetteur [et le Garant] et/ou l'une de [ses] [leurs] sociétés affiliées peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les instruments de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.</p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Emetteur [et/ou du Garant] pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.</p>
<p>[Supprimer l'Elément D.6 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V du Règlement s'applique ou si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe XIII du Règlement s'applique]</p>		
<p>[D.6</p>	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant l'investisseur qu'il pourrait perdre tout</p>	<p>[A insérer si les Titres sont des Titres sans date d'échéance prédéfinie : Dans le cas des Titres dépourvus de date d'échéance déterminée (« <i>open-ended notes</i> »), la durée des Titres dépend d'un remboursement optionnel au gré de l'Emetteur (ou du Titulaire de Titres, selon le cas). La possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des autres possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. [En cas d'absence d'un marché secondaire, les</p>

<p>ou partie, selon le cas, de la valeur de son investissement</p>	<p>investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Titres.] [En outre, cette possibilité de remboursement pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance future de l'instrument ou des instruments sous-jacents pendant toute la période initialement envisagée.]]</p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement au gré de l'Emetteur : La possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. De plus, eu égard à cette possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. [En outre, cette possibilité de remboursement au gré de l'Emetteur pourrait empêcher le Titulaire de Titres de bénéficier de la performance de l'instrument ou des instruments sous-jacents, pendant toute la période initialement envisagée.]]</i></p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement anticipé automatique : Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé automatique en liaison avec un événement particulier. Par conséquent, cela peut empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance de l'instrument ou des instruments sous-jacents, pendant toute la période initialement envisagée.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Structurés (autres que des Titres Indexés sur Bons d'option ou des Titres Indexés sur Actions de préférence) : Les modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux modalités des Titres. De plus, lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, les modalités des Titres autorisent l'Emetteur à [remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s)], [faire cesser l'exposition à l'instrument ou aux instruments sous-jacent(s) et appliquer un taux de référence aux produits ainsi obtenus jusqu'à la date d'échéance des Titres], [et offrir aux Titulaires de Titres le choix d'obtenir le remboursement anticipé de leurs Titres, sur la base de la valeur de marché de ces Titres], [reporter la date d'échéance des Titres,][rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres][,] [ou] [déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres].]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Indexés sur Bons d'Option ou des Titres Indexés sur Action de Préférence : En cas de survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, les modalités des Titres permettent à l'Emetteur de rembourser par anticipation les Titres sur la base du ratio entre la valeur du sous-jacent à la date de survenance d'un cas de dysfonctionnement et sa valeur initiale, sans qu'il soit besoin d'obtenir le consentement des Titulaires de Titres.]</i></p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Fixe : Les investissements dans des Titres comportant des intérêts à taux fixe comportent des risques liés à la variation des taux de marché qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres.]</i></p>
---	--

		<p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Variable : Les Titres comportant des intérêts à taux variable peuvent être des investissements volatils.</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres Structurés sont des Titres autres que des Titres Indexés sur Événement de Crédit (excepté si les Conditions Définitives applicables précisent que la Référence du Produit est 3.10.3) ou des Titres Indexés sur Événement sur Obligation : Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu de Titres structurés sont calculés par référence à un/certain(s) sous-jacent(s). Le rendement des Titres est basé sur les variations, à la hausse comme à la baisse, de la valeur du sous-jacent. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatils ; qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts, et perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Indexés sur Événement de Crédit : Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu des Titres sont liés à la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événement(s) de crédit relatif(s) à une ou plusieurs entité(s) de référence. Si l'Agent de Calcul détermine qu'un ou plusieurs événement(s) de crédit est(sont) survenu(s), l'obligation de l'Émetteur de payer le principal à la date d'échéance pourra être remplacée par (i) une obligation de payer d'autres montants (soit fixes soit calculés par référence à la valeur de l'/des obligation(s) livrable(s) de l'entité de référence concernée, et dans chaque cas, pouvant être inférieurs à la valeur au pair des Titres à la date concernée), et/ou (ii) une obligation de livrer l'actif livrable. En outre, les Titres indexés sur événement de crédit porteurs d'intérêts pourront cesser de produire des intérêts à la date de survenance d'un événement de crédit ou avant cette date.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres indexés sur Événement sur Obligation : Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu des Titres sont liés à la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événement(s) sur obligation relatif(s) à une ou plusieurs obligation(s). Si l'Agent de Calcul détermine qu'un ou plusieurs événement(s) sur obligation est(sont) survenu(s), l'obligation de l'Émetteur de payer le principal à la date d'échéance pourra être remplacée par une obligation de payer d'autres montants (soit fixes soit calculés par référence à la valeur de l'obligation concernée, et dans chaque cas, pouvant être inférieurs à la valeur au pair des Titres à la date concernée). En outre, les Titres Indexés sur Événement sur Obligation porteurs d'intérêts pourront cesser de produire des intérêts à la date de survenance d'un événement sur Obligation ou avant cette date.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont à règlement physique : Dans le cas de Titres prévoyant, en remboursement, la livraison physique d'un actif livrable, la livraison dudit actif livrable sera soumise à toutes les lois, réglementations et pratiques en vigueur. L'Émetteur ne sera aucunement responsable si des lois, réglementations ou pratiques interdisent la livraison dudit actif livrable au Titulaire de Titres. Les Titulaires de Titres doivent savoir que si les Titres peuvent être remboursés par le biais de la livraison physique d'un actif livrable, ils seront réputés avoir accepté et compris les conditions dudit remboursement, avoir étudié et évalué leur propre capacité à recevoir ledit sous-jacent, et ne pas avoir fondé leur décision sur une déclaration de l'Émetteur, des agents payeurs, de Société Générale ou des affiliés de Société Générale, en leur qualité de Garant ou d'Agent de Calcul à l'égard des Titres. [Aucune action Société Générale ni</p>
--	--	--

		<p>aucune action d'une entité du Groupe ne pourra faire l'objet d'une livraison physique. Dans l'hypothèse où l'action Société Générale ou l'action d'une entité du Groupe devait être livrée, cette action serait remplacée, à due proportion, par un montant équivalent en numéraire.]]</p> <p>[A insérer si les Titres sont des Titres à Double Devise : En cas de Titres à Double Devise, le montant payable en principal et/ou intérêts dépend de l'évolution d'un ou plusieurs taux de change ou qui sont payables dans une ou plusieurs devises qui sont différentes de la devise dans laquelle ils sont libellés. Par conséquent, un investissement dans les Titres à Double Devise peut comporter des risques similaires à un investissement direct dans une devise étrangère et les investisseurs potentiels doivent prendre cet élément en considération.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Partiellement Libérés : Le prix d'émission est payable en plusieurs versements. Le défaut de paiement de toute fraction subséquente en vertu des Titres à libération fractionnée peut causer la perte par l'investisseur de tout ou partie de son investissement.]</p> <p>[A insérer si les Titres sont des Titres Assortis de Sûretés émis par SG Issuer : en cas de Titres Assortis de Sûretés, il n'existe aucune garantie qu'à la suite de la réalisation du contrat de gage, le produit des actifs gagés disponible pour distribution (ou la valeur des actifs gagés à livrer disponible) sera suffisant pour régler tous les montants dû aux investisseurs. Si des montants restent dus et impayés à un investisseur, ce dernier n'aura plus aucun recours contre l'Emetteur mais conservera la possibilité d'agir à l'encontre du Garant pour les montants restants dus et impayés.]</p> <p>[La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne, tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant.]</p> <p>[Les investisseurs potentiels dans des Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte que, en cas de défaut de paiement par l'Emetteur, les droits du Titulaire desdits Titres seront limités [(i)] aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie, conformément aux termes décrits dans la Garantie et qu'ils n'auront pas le droit d'engager de procédures, judiciaires ou autres, ou autrement de déposer de demande à l'encontre de l'Emetteur [(ii)] et, s'agissant des Titres Assortis de Sûretés seulement, aux sommes obtenues suite à la réalisation du Contrat de Gage en question].]</p> <p>[La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.]</p> <p>[Société Générale agit en qualité d'Emetteur dans le cadre du Programme, de Garant des Titres émis par l'Emetteur, et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.]</p> <p>[Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce</p>
--	--	---

		<p>défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie, d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée de l'autre par une des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.]</p> <p>[L'Emetteur [et le Garant] et l'une de [ses] [leurs] filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des instruments sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et les informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres. L'Emetteur [et le Garant] et l'une de [ses] [leurs] filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, telle qu'animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger.</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, l'Emetteur [et le Garant] et/ou l'une de [ses] [leurs] sociétés affiliées peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les instruments de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.]</p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Emetteur [et/ou du Garant] pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement.</p>
--	--	---

Section E – Offre		
[Supprimer les Eléments E.2.b et E.3 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe XIII du Règlement s'applique]		
E.2b	Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit	[Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.] <i>[Si différent de ce qui précède, donner les détails.]</i>
E.3	Description des conditions de l'offre	<p>[Les Titres ne font pas l'objet d'une offre au public dans l'espace économique européen.]</p> <p>Jurisdiction(s) de l'Offre Publique : <i>[Indiquer le ou les pays de l'offre]</i></p> <p>Période d'Offre : <i>[Indiquer la période d'offre]</i></p> <p>Prix d'Offre : <i>[Indiquer le prix d'offre]</i></p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise : <i>[Indiquer les conditions auxquelles l'offre est soumise]</i></p> <p>Prix d'émission : <i>[Préciser le prix d'émission].</i></p>
E.4	Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur	<i>[Inclure une description succincte de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, détaillant les personnes impliquées et la nature de l'intérêt. [Exception faite des commissions payables [à] [l'] [aux] agent[s] placeur[s], aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.]</i>

	l'émission/l'offre	
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur	[Sans Objet. Il n'y a pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur] [Les dépenses facturées à l'investisseur seront de [<i>Indiquer le montant ou le pourcentage, selon le cas.</i>]]